ÉCLATS DE VOIX

Rencontres de chorales scolaires de la PS au CM2



Les rencontres départementales de chorales scolaires intitulées **«Éclats de Voix»**, se déroulent chaque année dans les communes du département de Seine-Maritime. Elles sont organisées par les Conseillers Pédagogiques en Éducation Musicale travaillant auprès de Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale.

Ce dispositif est aujourd'hui retenu dans le **Plan Chorale** du département selon la volonté de M. Blanquer, ministre de l'Éducation Nationale. Il fait partie également de la **Charte du chant choral**.

Chaque année, dans des lieux appropriés, les C.P.E.M. permettent aux enseignants et aux élèves de la Petite section au CM2 de présenter leurs chorales dans des conditions agréables et ainsi de connaître des lieux culturels proches de chez eux. Ceci contribue à leur Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle.

Lors de certaines de ces rencontres, un pianiste accompagne les chorales qui le souhaitent. Les musiciens intervenants sont également très présents montrant leur collaboration à cet événement.

Les maires des collectivités et les directeurs des structures culturelles mettent à disposition gracieusement une salle, un centre culturel ou un lieu de leur choix appartenant au Patrimoine local situé dans leur commune. Ce lieu peut accueillir 100, 200 ou 300 enfants.

Les rencontres ont lieu de 9h30 à 11h et de 14h à 15h30 du mois de mars au mois de juin.

Les C.P.E.M. facilitent la présence du plus grand nombre d'écoles du département notamment dans les zones rurales éloignées des structures culturelles. En 2018, **22000 enfants** ont chanté lors de ces rencontres dans le département de la Seine-Maritime.

ECLATS DE VOIX – SEINE-MARITIME

Quelles sont les conditions d'inscription?

- avoir une classe: PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2, CHAM.
- travailler régulièrement **en classe** ou **en chorale** de cycle (ou d'école) un répertoire varié de chants adaptés à l'âge de enfants (**répertoire au choix des enseignants**).
- constituer une chorale allant d'une seule classe à plusieurs classes (éviter trop d'élèves dans une même chorale pas plus de 80). NB: une classe d'une école peut venir toute seule.

Qui mène les chants de la chorale (qui est chef de choeur)?

L'enseignant mène seul les chants de la chorale. S'il est accompagné d'un intervenant, l'enseignant mène au moins 1 ou 2 chants. L'intervenant pouvant accompagné ces chants musicalement. Ceci demande au préalable de co-intervenir régulièrement à l'école.

Les classes maternelles peuvent-elles s'inscrire ?

Les classes des écoles maternelles peuvent participer aux « Éclats de Voix », et principalement les Moyennes et Grandes Sections. Les Petites Sections peuvent aussi venir chanter (sans être une chorale). <u>Attention</u> toutefois pour les plus jeunes : les séances durent 1 h 30, ce qui peut être très long pour les Petites Sections. Il faudra prévoir un départ anticipé si possible et si besoin avant la fin de la représentation. L'an dernier, certaines PS ont chanté 1 ou 2 petites chansons, sans être en chorale. Certaines PS sont venues en spectateurs (dans la mesure des possibilités).

Quel répertoire présenter ?

Le répertoire présenté au cours des rencontres chorales (durée moyenne de 15 minutes par chorale, montée et descente de scène comprises, soit en moyenne 4-5 chants) est **au libre choix des enseignants**. Un chant commun sélectionné au préalable par les C.P.E.M. est chanté le jour de la représentation. Il est appris en classe avant la date de la représentation. Les musiques doivent être apportées <u>soit sous forme d'un CD soit enregistrées sur une clé USB</u>.

Quelles sont les dates, les lieux, les horaires ?

- Les dates et lieux sont inscrits sur le site : http://eac76.spip.ac-rouen.fr (rubrique éducation musicale, Éclats de Voix).
- Les horaires sont : 9h30-11h et 14h-15h30

Comment s'inscrire?

Début décembre, une note de service de l'Inspection Académique invite les chorales intéressées à s'inscrire au travers du site des Conseillers Pédagogiques en Éducation Musicale. <u>Attention</u>, il faut être vigilant et bien vérifier la boîte mail de l'école. Vous pouvez joindre Lina Brudey , C.P.E.M., si nécessaire (<u>lina.brudey@ac-rouen.fr</u>) et en cas d'oubli. <u>NB</u> : Les inscriptions se terminent mi-janvier.

Peut-on choisir le lieu de prestation?

Les C.P.E.M. placent d'abord les chorales inscrites au plus près de leurs écoles et dans leurs circonscriptions respectives. Cependant, le formulaire laisse la possibilité de demandes particulières (lieux, dates, horaires). Si des places sont disponibles, le C.P.E.M. respectera ces choix.

Quel est le coût pour l'école ?

La participation aux rencontres « Éclats de Voix » est <u>entièrement gratuite</u>. **Seul le transport reste** à la charge des écoles.

Peut-on y inviter des parents?

Non. Les spectateurs sont les enfants, les enseignants et leurs accompagnateurs. Les enfants sont tour à tour chanteurs et spectateurs. Ces moments musicaux se placent dans le cadre pédagogique.

Lina Brudev – CPEM –

circonscriptions Eu, Neufchâtel-en-Bray, Dieppe Est, Dieppe Ouest, Saint-Valery-en-Caux